

CHATEAUNEUF

www.chateauneufsavoie.com



2022

Bulletin municipal

Sommaire

<i>Editorial</i>	<i>page 3</i>
<i>Budget</i>	<i>page 4</i>
<i>Élections</i>	<i>page 5</i>
<i>Travaux</i>	<i>page 6</i>
<i>Intercommunalité</i>	<i>page 8</i>
<i>La bibliothèque municipale</i>	<i>page 9</i>
<i>L'école</i>	<i>page 10</i>
<i>Associations</i>	<i>page 11</i>
<i>Services</i>	<i>page 16</i>
<i>Services / Administration</i>	<i>page 17</i>
<i>Services / Santé</i>	<i>page 18</i>
<i>Santé / Numéros utiles</i>	<i>page 19</i>
<i>Vivre ensemble</i>	<i>page 20</i>
<i>École des filles au siècle dernier</i>	<i>page 21</i>
<i>Urbanisme</i>	<i>page 22</i>
<i>Cérémonies / Info en bref</i>	<i>page 23</i>

Publié par le Conseil Municipal de Châteauneuf (73).

Directrice de la publication : Christelle Hugonot.

Crédits articles et photos : Elus du conseil municipal
& membres des associations participantes.

Infographie : RF

Imprimé chez « Imprimerie de Savoie »,
tel 04 79 71 96 63, en 450 exemplaires.

Janvier 2022.





Chères concitoyennes, chers concitoyens,

L'année 2021 a été marquée une nouvelle fois par la pandémie, de ce fait, de nombreuses manifestations n'ont pu être organisées, comme les vœux du maire qui ne peuvent malheureusement pas avoir lieu.

J'ai une pensée particulière pour tous ceux qui nous ont quittés cette année ainsi que pour leurs familles.

Je remercie les employés communaux, les élus, l'école, les services et les commerces qui travaillent au quotidien pour notre commune et ses habitants.

Certains travaux décidés en 2021 seront effectués dans le courant du premier trimestre comme le changement des portes de la salle communale, le soubassement de l'église... Pour 2022, des travaux d'enfouissement des réseaux sont prévus rue des Poncins, l'aménagement du cimetière va se poursuivre. Un projet de rénovation du bâtiment de la mairie est actuellement à l'étude.

Nous allons mettre en place le conseil municipal jeune. Si vos enfants sont intéressés, les modalités de candidature vous seront communiquées lors d'un prochain «flash info».

Du nouveau, depuis le 1er janvier, vous pouvez déposer votre demande d'autorisation d'urbanisme de façon dématérialisée via notre site communal.

Côté politique, 2022 connaîtra deux élections : les présidentielles en avril et les législatives en juin. Pour l'inscription sur les listes électorales, il n'est pas trop tard, voir l'article en page 5 de ce bulletin.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants et je les invite à prendre contact avec la mairie. Notre commune compte aujourd'hui 934 habitants (chiffre de l'INSEE 2021).

J'espère que 2022 nous permettra d'organiser à nouveau des rencontres, des manifestations associatives et culturelles.

Je vous souhaite à toutes et à tous, en mon nom et au nom du Conseil Municipal, une bonne année et prenez bien soin de vous.

A bientôt,

Christelle Hugonot,

Maire de Châteauneuf

Budget

Les comptes communaux.



Le budget communal est composé de deux sections. La section «fonctionnement et la section «investissement». Dans chaque section on retrouve les dépenses et les recettes. Au moment du vote, pour chaque section les recettes et les dépenses doivent être équilibrées.

Le budget primitif voté au printemps était de 785 854,10 € pour la section fonctionnement et de 529 354,10 € pour la section investissement.

Ci dessous les principaux chiffres de l'exécution du budget 2021 de la commune :

Principales recettes de fonctionnement	
Taxes foncières et d'habitation	211 310,00
Attribution de compensation de la Com Com	259 451,00
Excédent exercice 2020	120 723,10
Dotations et participations	84 230,00
Revenus des immeubles	11 708,00

Principales dépenses de fonctionnement	
Charges à caractère général	96 340,00
Charges de personnel	150 949,00
Charges gestion courante (SIEGC, SDIS , repas cantine...)	235 225,00
Virement à la section investissement	203 387,45
Remboursement emprunts (intérêts)	1 330,00

Principales recettes d'investissement	
Virement de la section fonctionnement	203 387,45
Subventions	1 679,00
FCTVA et Taxe d'aménagement	17 627,00
Excédent exercice 2020	281 819,65

Principales dépenses d'investissement	
Immobilisations corporelles (travaux pré	51 364,00
Immobilisations en cours (travaux budjetisés avant 2021)	103 201,00
Solde d'exécution d'investissement reporté	62 690,65
Remboursement d'emprunts (capital)	39 471,00

Remarques :

- La commune est faiblement endettée. EN 2021 à châteauneuf l'encours de la dette par habitant représente 102€. La moyenne régionale, pour les communes de taille semblable est de 755€/habitant.
- Les subventions liées aux travaux ne sont versées qu'après le paiement des factures et pour celles de la Région sous condition de respect de communication : pose de panneaux aux entrées de la commune, publicité sur les panneaux de chantier, logo sur les supports de communication locaux (site internet, bulletin municipaux...)
- La mairie paie les factures «TTC». La récupération partielle de la TVA pour les travaux éligibles interviendra 2 ans après le paiement des travaux.
- Leviers fiscaux à la disposition de la commune : depuis la réforme visant à la suppression progressive de la taxe d'habitation, il ne reste plus que les leviers sur les taxes foncières qui restent à la disposition de la commune. Pour rappel :
 - * Taux de la taxe sur les propriétés bâties : 27,2 % (identique aux années précédentes)
 - * Taux de la taxe sur les propriétés non bâties : 67,13 % (identique aux années précédentes)

Commune : CHATEAUNEUF (079), SAVOIE (73)

DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Taxes foncières 2021		Commune
Propriétés bâties	Taux 2020	27,20 %
	Taux 2021	27,20 %
Propriétés non bâties		Commune
	Taux 2020	67,13 %
	Taux 2021	67,13 %

Élections

2022 sera une année d'élections :



Dates de l'élection du Président de la République

L'élection du Président de la République se déroulera :

- * le dimanche 10 avril 2022 pour le premier tour ;
- * le dimanche 24 avril 2022 pour le second tour.

Dates des élections législatives

- * le dimanche 12 juin 2022 pour le premier tour ;
- * le dimanche 19 juin 2022 pour le second tour.

Listes électorales 2022

Vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales pour les prochaines élections présidentielles et législatives de 2022 ? Pour l'élection présidentielle, vous avez jusqu'au **mercredi 2 mars 2022 pour le faire en ligne et jusqu'au vendredi 4 mars pour faire la démarche en mairie ou par courrier**. Cette inscription est nécessaire pour faire valoir votre droit de vote.

Vous pouvez vous inscrire :

- en ligne, grâce au téléservice disponible sur Service-Public.fr sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés ;
- en mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du Cerfa n°12669*02 de demande d'inscription ;
- par courrier adressé à votre mairie, en joignant un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le Cerfa n° 12669*02 de demande d'inscription.

Carte électorale

2022 est une année de refonte de la liste électorale.

Cela signifie qu'une nouvelle carte électorale vous sera adressée quelques jours avant le scrutin. C'est cette nouvelle carte que vous devrez présenter au bureau de vote.

Pour éviter toute erreur, détruisez votre ancienne carte !

Du nouveau pour les procurations !

Un électeur (mandant) peut donner procuration à un électeur (mandataire) inscrit sur les listes électorales d'une autre commune que la sienne. Le mandataire devra cependant toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.

Attention : pour établir sa procuration, l'électeur aura besoin de son Numéro National d'électeur (NNE) qui sera indiqué sur sa nouvelle carte électorale.

Un mandataire ne peut détenir qu'une procuration établie en France.

Tous les renseignements sur le site maprocuration.gouv.fr.



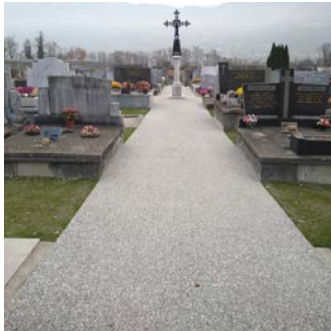
Travaux réalisés

Enfouissement des réseaux à Freydière :

Programmé en 2020, mais réalisé en 2021 à cause de la Covid 19, le planning a été à peu près respecté, malgré une météo capricieuse. Tous les réseaux sont enterrés et les anciens poteaux enlevés.



Le cimetière :



L'ancien cimetière a été refait à l'automne : allée centrale en béton désactivé et engazonnement des allées transversales par hydroseeding.

Le gazon est bien levé et cette touche de vert égaye cet environnement où le gris dominait

L'église :

Elle a été l'objet de plusieurs attentions :

- Plantation de 2 érables sur le parvis, réalisée dans les règles de l'art par Eric et Adrien nos employés municipaux
- Le chauffage par des radiants au gaz n'était plus conforme aux normes de sécurité. Il a été remplacé par des radiants électriques.
- Un paratonnerre a été posé sur le clocher. Cette pose spectaculaire par la hauteur de l'édifice a nécessité le travail de 3 ouvriers «cordistes». En principe la foudre ne devrait pas reproduire les dégâts d'il y a 36 ans (orage provoquant l'incendie de la toiture le 6 juin 1985).



Entretien réseaux d'eaux pluviales :

- * Tardevel d'en bas : réfection du drain pour emmener les eaux dans le lit du Coisin.
- * Les Tavaux : busage du fossé receillant les eaux pluviales. Pas toujours simple d'entreprendre des travaux : les armes et munitions ramenées par les soldats de la guerre de 14/18 auraient été enfouies dans le fossé. Avant que l'entreprise Pascal Pépin n'entreprenne les travaux, un démineur est venu s'assurer qu'il n'y avait pas de danger.



Ce fut l'occasion de récupérer pas mal de déchets ferreux ou plastiques ...

Reste à réaliser :

Église :

La façade de l'église côté entrée principale aurait dû être refaite courant novembre ou décembre. La météo a contraint l'entreprise à attendre des jours plus cléments...

La salle communale :

Changement des ouvrants : La pénurie de matériaux a provoqué d'énormes retards. On attend...

Entretien espace public

Entretien espaces verts :

Que d'eau cette année ! Tondeuse, débroussailleuse, taille haie ont été beaucoup sollicités cette année.

À chaque pluie de ce début d'hiver, il a fallu nettoyer tous les fossés des branches et des feuilles pour faciliter l'écoulement.

Les pluies provoquent également quelques fois des

glissements de terrain. Il faut alors nettoyer la route et consolider le talus.



Création d'une haie :

Sur le terrain situé entre l'atelier communal et le city stade une haie composée de 57 arbustes a été plantée par nos employés communaux. Les plants (très jeunes) ont été fournis par la communauté de communes Cœur de Savoie dans le cadre des actions liées à la biodiversité. Ils servent de refuge à la petite faune et aux oiseaux. Les espèces choisies sont mellifères et produisent des fruits comestibles pour les animaux.



Diagnostic amiante bâtiments publics

L'amiante, minéral naturel fibreux, a été intégré dans la composition de nombreux matériaux de construction du fait de ses propriétés en matière d'isolation thermique et acoustique, de résistance mécanique et de protection contre l'incendie.

En raison du caractère cancérigène de ses fibres, ses usages ont été totalement interdits en 1997.

Toutefois, il est toujours présent dans de très nombreux

bâtiments construits avant cette date.

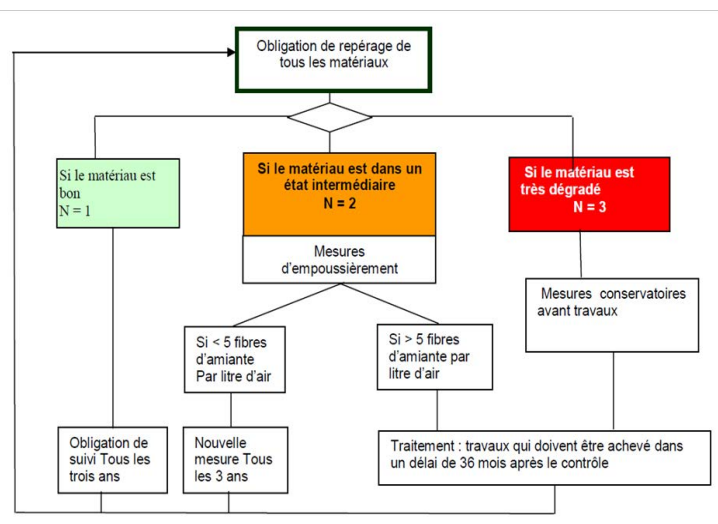
Tout propriétaire doit faire réaliser un diagnostic amiante sur ses biens dont le permis de construire date d'avant le 1er juillet 1997. Qu'il vende, loue ou souhaite réaliser des travaux de rénovation ou de démolition, il doit faire réaliser l'un des diagnostics suivants :

- * **VENTE** : faire réaliser un Diagnostic Amiante avant Vente (**DAV**).
- * **LOCATION** : faire réaliser un Diagnostic Amiante des Parties Privatives (**DAPP**).
- * **TRAVAUX / DEMOLITION** : faire réaliser un Diagnostic Amiante Avant Travaux / Démolition (**DAAT / DAAD**).
- * **ETABLISSEMENT RECEVANT du PUBLIC** : faire réaliser un Diagnostic Technique Amiante (**DTA**).

Obligation légale de la commune : Tenir à disposition du public le DTA pour chaque ERP.

La commune possède 3 ERP (Etablissement Recevant du Public) dont la construction est antérieure à 1997 : la mairie, la salle communale et l'église.

Un Diagnostic Technique Amiante a été réalisé et est à disposition du public. De ces 3 bâtiments, seul celui de la mairie est à surveiller : ce sont les dalles plastiques posées au sol du 1^{er} étage. Ces dalles sont cependant dans un bon état (N=1) et il n'y a donc pas d'émission de poussière. Il faudra faire contrôler leur état tous les 3 ans.



Bibliographie : accès direct sur le site de la commune
: <https://www.chateauneufsavoie.com/vie-jb-br-pratique/amiante-erp.html>

<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/batiments/article/le-reperage-de-l-amiante-dans-les-batiments> et son guide pratique « l'amiante dans les bâtiments ».

Site INRS et notamment la plaquette ED 1475 «Amiante : les produits, les fournisseurs».

Syndicat des eaux de Chamoux

CONSTRUCTION DU RESERVOIR DE HAUTEVILLE

Après une longue gestation le réservoir principal baptisé R0 est enfin en construction. Situé à Hauteville il sera alimenté gravitairement par le captage de Cayant-Monplant, principale ressource du syndicat. L'eau sera répartie, toujours gravitairement, vers les réservoirs secondaires de distribution situés à Hauteville, Granier, Chamoux, Fort d'Aiton (partiellement), Les Frasses, Chambille, Sainte Hélène. Cet équipement sera structurant pour une bonne partie du réseau de distribution. Sa capacité de 1400 m3 associée à la télégestion va permettre de prélever uniquement les volumes nécessaires au niveau des captages.



L'autonomie procurée, d'environ une journée, sera une sécurité en cas de travaux ou d'incident sur le réseau et pour passer les pointes de consommation journalière en période d'étiage.

Les travaux sont ralentis pendant la période hivernale. La mise en service est prévue pour l'été 2022.

Plantes invasives

Les espèces invasives, qu'elles soient animales ou végétales, constituent le second facteur de perte de biodiversité aujourd'hui.

La communauté de communes Coeur de Savoie a mis en place un plan quinquennal (2019 - 2024) de lutte contre la dissémination des plantes invasives sur les cours d'eau et plans d'eau. L'envahissement par les plantes invasives étant à son début, il est urgent d'agir dès maintenant afin de stopper la progression, et qu'il ne soit trop tard pour mener des actions.

Un budget de 760 320 € TTC a été alloué pour ces actions qui visent à l'éradication des 10 espèces recensées en Coeur de Savoie:

Ailante	Ambroisie
Balsamine de l'Himalaya	Buddleia
Erable negundo	Laurier cerise
Paulownia	Raisin d'Amérique
Renouées asiatiques	Topinambours hélianthe

Renouée du Japon

Élimination des zones infestées autour du lit du Coisin :

De Châteauneuf (source) à Saint Hélène du Lac plusieurs zones ont été repérées. L'éradication se fera mécaniquement par «broyage et bâchage»:

Méthode :

Le procédé consiste à blesser le réseau de rhizomes dans le sol, le rendant ainsi très vulnérable aux micro-organismes et à la microfaune du sol, et à empêcher la régénération de la plante pendant toute la période de pourrissement déclenchée par ce concassage, grâce à une couverture provisoire du sol (bâchage). Pour cela, les terres infestées sont décaissées, puis concassées avant d'être recouvertes par une bâche noire totalement opaque à la lumière.



Résultats :

La mortalité des rhizomes dans le sol n'est pas immédiate, mais elle nécessite un délai de plusieurs mois, 12 à 18 mois selon les sites. Son coût moyen est de plusieurs dizaines d'euros par m3 de terre traitée.

Précautions :

Sur la zone en amont du Coisin (en face du dépôt de Pascal Pépin), il n'est pas possible de traiter la terre sur place. Elle sera emmenée et stockée sur une parcelle (également infestée) le long de la route de l'étang (déjà signalée par une affiche). Manipuler les renouées du Japon génère des risques très importants de dispersion de la plante. Cela passe notamment par le lavage des engins à chaque fois qu'ils quittent la zone d'arrachage.



La bibliothèque municipale

Toute l'équipe des bénévoles de la bibliothèque municipale vous souhaite une bonne année 2022.

Rappel du fonctionnement mis en œuvre en 2021.

Dès le 18 janvier, nous avons dû aménager les horaires de la bibliothèque suite aux nouvelles mesures gouvernementales avançant le couvre-feu à 18h00 (ouverture le jeudi et le vendredi de 16h30 à 17h30). Nous avons repris un fonctionnement « normal » à compter du 20 mars.

Nous avons pu proposer **un spectacle gratuit pour les enfants à partir de 4 ans** : le mercredi 1er Septembre à 15h30 dans la petite salle située sous la salle communale :

il s'agissait d'un spectacle tiré des « contes alpins » (éditions Boule de neige) : « Oups... Encore un coup de



Ninon». Spectacle de qualité, fort apprécié des jeunes spectateurs !

A partir du 09 septembre des mesures sanitaires ont dû être appliquées à toutes les bibliothèques municipales : Pass sanitaire obligatoire pour tous les adultes puis pour les jeunes à partir de 12 ans, masque obligatoire à partir de 6 ans.

Du gel hydro alcoolique a été mis à disposition sur la banque de prêt afin de se nettoyer les mains avant de choisir les livres.

Le vendredi 05 Novembre en partenariat avec Cœur de Savoie et la recyclerie de St Pierre nous avons organisé un « troc'o livres » de 15h00 à 18h30 à la bibliothèque et la salle communale. Le principe est le suivant : vous pouvez déposer des livres en bon état que vous ne lisez plus, et prendre ceux qui vous intéressent sans limite de nombre.

Environ 20 personnes de la commune, des villages voisins et de la Maurienne sont venues et ont apprécié cette opération. 230 ouvrages ont été proposés en début d'après-midi.

Enfin, la bibliothèque a participé, comme tous les ans, au prix littéraire « Rosine Perrier » :

Le prix a été attribué à Gaëlle Nohant pour « La femme révélée » (Grasset)

Pour les petits (crèche et assistantes maternelles), les animations suivantes ont eu lieu :

- * Mardi 12 octobre et Jeudi 14 octobre : découverte de la bibliothèque et lecture d'albums
- * Mardi 23 novembre et Jeudi 25 novembre :

animation autour de l'album « Avec toi »

- * Mardi 14 décembre et Jeudi 16 décembre : lectures de livres sur Noël

Pour les élèves :

Accueil des classes le jeudi de 13h30 à 15h avec les enseignants : les élèves peuvent emprunter un livre et une revue, puis un moment est consacré à la lecture d'un conte, d'une histoire ou de poèmes

Actions à venir :

• Pour les petits :

- * Mardi 11 janvier et Jeudi 13 janvier : Livres sur l'Hiver, le froid....
- * Mardi 8 février et Jeudi 11 février : Kamishibai
- * Mardi 22 mars et Jeudi 24 mars : Kamishibai
- * Mardi 26 avril et Jeudi 28 avril : Lectures d'albums
- * Mardi 10 mai et Jeudi 26 mai : Animation autour de l'album « Ni tout noir ni tout blanc »
- * Mardi 14 juin et Jeudi 16 juin : Kamishibai

- La bibliothèque participera cette année encore au prix littéraire Rosine Perrier.

La subvention communale allouée à la bibliothèque, nous a permis cette année encore d'acheter un nombre important d'ouvrages : 205 (68 adultes et 137 jeunes.)

Nous réservons également des ouvrages chaque mois auprès de la Bibliothèque Départementale.

Le nombre de lecteurs toujours en hausse (57 nouveaux inscrits depuis la rentrée) est un encouragement pour nous, les bénévoles.

Des lecteurs des communes avoisinantes viennent régulièrement partager le plaisir de la lecture (29 nouveaux inscrits). La fréquentation des enfants est également en augmentation.

Tout ceci nous incite à poursuivre nos efforts et à mettre toujours plus d'ouvrages à votre disposition.



Nous rappelons que l'inscription à la bibliothèque est gratuite.

C'est avec grand plaisir que nous vous accueillerons en 2022 (anciens et nouveaux lecteurs et pourquoi pas bénévoles pour venir renforcer notre petite équipe...)

Les sorties culturelles de l'école

Butterfly

Nous sommes allés voir un spectacle de danse à l'espace Malraux. Il s'appelait « Butterfly ». La danse était un mélange de danse classique et de hip-hop et racontait la naissance d'un papillon. C'était très poétique.

La salle de spectacle, située à Chambéry, était très grande. Nous étions nombreux à assister au spectacle.

Les élèves de CM1/CM2 (E15)



Le spectacle du cirque phare du Cambodge : « l'Or Blanc » était impressionnant, dépaysant, poétique. Nous avons eu l'impression de voyager en Asie et avons découvert leur culture (musique, danse, peinture ...).

Leur spectacle mettait en scène la découverte de leur or blanc : le riz.

Le lendemain, il y a eu de grosses chutes de neige à Châteauneuf et nous avons pu profiter à notre tour de notre or blanc !

Les élèves de Ce2/CM1 (E14)



Lux, ou la petite fille qui avait peur du blanc

Nous avons vu un spectacle de danse au Dôme à Albertville : Lux, la petite fille qui avait peur du blanc. C'était l'histoire d'une petite fille qui décide d'affronter ses peurs et d'aller au pays du blanc.

La majorité des élèves des deux classes a beaucoup



aimé la représentation. Nous avons été impressionnés par la taille de la salle.

Les élèves de Ce1, CE2, CM1 (E13 et 4)

L'or blanc

Ce mois de décembre a beaucoup été perturbé par l'épidémie de Covid mais nous avons quand même pu assister à un autre spectacle, à Malraux cette fois. Nous avons pu comparer les deux salles de spectacle et avons préféré celle de Malraux qui nous a encore plus impressionnés !

DU THÉÂTRE À L'ÉCOLE

Depuis le début de l'année, nous faisons du théâtre tous les jeudis après-midi. Nous travaillons sur les émotions, les situations, l'imagination. Une grande importance est donnée à l'improvisation. Nous sommes de plus en plus à l'aise.

Tout ce travail servira à un probable tournage d'un court métrage à la fin de l'année.



Les élèves de CM1/CM2 (E16).

Associations

Cette année encore dans le contexte de crise sanitaire, de nombreuses associations ont été contraintes de limiter leurs activités : chorale les «Castel Neuves Voix», le comité des fêtes, l'A.P.E. ...etc. Pour autant toutes les associations ont montré leur désir de poursuivre leurs activités dès que le contexte sanitaire le permettra.

Si vous désirez contacter les associations:

Association de Chasse

Président : Jacky MANTEAU
04 79 28 89 62

Association Loisirs et Pêche

Etang-de-châteauneuf sur Facebook.
Président : Steve BOUCHER 06 69 73 72 88

Association des Parents d'Elève

APE sur Facebook
Présidente : Mme REVY-NUYTENS Jennifer
ape-rpi@orange.fr 06 22 37 32 73.

Amicale des Donneurs de Sang

Présidente : Geneviève GENIN
06 22 89 70 20

Chorale Castel Neuves Voix

Présidente : Joëlle PERONI
04 79 28 83 08

Comité d'Animation de Châteauneuf

Président : Fabien GIRARD
06 66 00 76 41

Télémark 73

<https://telemark73390.wixsite.com/telemark73>
Présidente : Sabine BONNEHON/06 85 10 67 87

La Band'à Rioule

www.labandarioule.fr
Président : Alexandre JOURNAL
labandarioule@gmail.com 06 46 27 75 29

Cavalerie du Val Coisin

Cavalerie du Val Coisin sur Facebook
Président : Michel CHARROT / 06 74 17 11 75

Subvention aux associations

Pour être recevables, les demandes de subvention doivent être adressées à la mairie accompagnées du dernier rapport moral et financier de l'association.

Dans le tableau ci dessous les différentes subventions accordées cette année.

Associations de la commune	
association	montant(€)
Société de chasse	765
Loisirs et pêche	565
Asso. extérieures à la commune et solidarité	
Ecole de musique de La Rochette	60
Club de plongée	60
BLEUET -ONACVG	200
Pupilles de l'enseignement public	200
Handisport	100
Donneurs de sang de la Combe de Savoie	230
Les restos du cœur	500
La banque alimentaire	139,2
Club de handball de Chamoux	150
Coopérative scolaire CHATEAUNEUF	2520
St Pierre sport football	570
Régul matou	50

Remarque :

- * Les associations extérieures à la commune: 30€ par jeune adhérent (mineur) de la commune.
- * Pour les classes de découverte des écoles du RPI (Châteauneuf, Coise et Villard d'Héry) en accord avec les communes de Coise et Villard d'Héry : 70€ par élève de la commune.

Chorale Castel Neuves Voix

Cette année 2021 aura encore été pour la chorale une année d'inactivité.

Compte tenu des consignes sanitaires et bien que tous les membres du groupe de choristes soient restés en contact, il n'a pas été possible de reprendre les répétitions. Une soirée de retrouvailles a eu lieu en octobre. Même si tout le monde n'a pu être présent ce fut un moment très chaleureux. La motivation de reprendre l'activité était bien palpable. Notre participation à la cérémonie du 11 novembre, sans réelle préparation, en est la preuve.

Il a donc été décidé de se retrouver tous les premiers mardis de chaque mois.

Malgré d'actives recherches il reste un problème important à résoudre : l'absence d'un chef de chœur.

En attendant de trouver une personne pour diriger le groupe, l'une des choristes a accepté de nous guider pour reprendre les chants travaillés afin de garder un contact musical entre nous et de ne pas perdre ce qui est acquis.



La chorale existe toujours, elle peut accueillir encore des chanteurs.

N'hésitez pas à nous rejoindre.

Contact : Joëlle PERONI – 04 79 28 83 08

Amicale des Donneurs de Sang

L'Amicale des Donneurs de Sang de la Combe de Savoie a été créée en 1971. Elle regroupe actuellement une vingtaine de bénévoles qui promeut le Don de Sang: organisation de 5 collectes par an en étroite collaboration avec l'Etablissement Français du Sang, recrutement de nouveaux donneurs de sang et respect de l'éthique: **Volontariat, Bénévolat, Anonymat, Non-profit.**

Dates des collectes pour l'année 2022

04/03/2022 ; 17/06/2022 ; 19/08/2022 ; 21/10/2022 ; 16/12/2022.

Elles se déroulent toutes à St Pierre d'Albigny à «La Treille» de 16h à 19h30 encore en 2022 par rapport aux contraintes imposées face à la COVID; en espérant revenir plus tard dans votre commune.

Geneviève Genin, présidente de l'amicale



une partie des bénévoles avec les infirmières lors de la collecte du 10/12/21

Les Sons du Lac

2021 : UN BILAN TRES POSITIF !

Malgré le contexte sanitaire encore compliqué en juillet dernier, le festival les sons du lac a remporté un vif succès auprès d'un public venu nombreux pour cette édition un peu particulière avec sa fidèle équipe de 50 bénévoles ! Cinq jours de spectacle vivant, des rendez vous «hors les murs» dans les EPHAD, IME, un concert à Villard d'Héry : tout était réuni et pensé pour que le festival soit à la hauteur après une édition annulée ! Le mercredi dédié à une journée JEUNE PUBLIC a affiché complet très rapidement obligeant les organisateurs à «doubler» les spectacles de la matinée !

Nombres de partenaires publics, privés, associations, producteurs locaux se sont associés aux sons du lac en renouvelant spontanément leur soutien et leur



engagement à développer la culture pour tous.tes sur le Territoire.

L'anniversaire des 15 ans du Festival se prépare une belle et grande fête : du 29 au 2 juillet.

La journée JEUNE PUBLIC aura lieu le 29 juin.

Un grand grand merci à la Commune de Châteauneuf pour son soutien sans faille, au service technique pour leur précieuse aide et à l'association de pêche pour leur écoute et leur collaboration.

L'association VU D'ICI vous présente ses meilleurs vœux de bonheur et bonne santé pour 2022.

Plus d'infos sur lessonsdulac.fr



Télémark

Présentation de l'association

L'association est née en 2016, elle est implantée sur la commune de Châteauneuf (Maltaverne). Cette association est à but non lucratif. Son objectif premier est de faire découvrir le télémark sous forme d'initiation (auprès des écoles, collèges, offices de tourisme, clubs de toutes fédérations, comités d'entreprises....).

Son but est aussi d'organiser des sorties le week-end sur les pistes de nos stations environnantes, de se déplacer sur des festivals Télémark et/ou des événements.

Le télémark c'est quoi

Le télémark est un ensemble de techniques de ski nordique adapté au ski de descente avec le talon libre (non fixé au ski), ce qui permet d'exécuter des virages harmonieux dits « virages télémark ».

Les moments forts de la saison 2020-2021

Au vu du contexte sanitaire de la saison dernière, les stations n'étant pas ouvertes il a été difficile de mener des actions. Seulement quelques sorties de télémark en randonnées ont pu être effectuées.



Saison 2021-2022

- * Epreuve de la coupe de France le vendredi 28 janvier (Nocturne) et le samedi 29 janvier - Station du Collet .
- * 4ème édition de la CosyFlex le 25 février Station du Collet.
- * Initiation au télémark tout au long de la saison .

Contact : 06 85 10 67 87

<https://telemark73390.wixsite.com/telemark73>



Vendredi 28 janvier - Sprint (Nocturne)
Samedi 29 janvier - Sprint



Cavalerie du Val Coisin

Dans un premier temps, au nom de tous les membres de la Cavalerie du Val Coisin, je tiens à remercier la municipalité de Châteauneuf pour cette place dans son bulletin.

Ensuite, mes remerciements vont à tous les membres de notre association, qui malgré une année tronquée par le COVID, ont fidèlement renouvelé leur adhésion. La carte 2021 était accompagnée d'un calendrier, illustré avec des photos de la Cavalerie.

Malgré les contraintes sanitaires, la Cavalerie a pu organiser plusieurs manifestations.

Le traditionnel rassemblement de Pentecôte a pu avoir lieu en mode allégé. Une trentaine de cavaliers se sont retrouvés à chevaucher par petits groupes de 5/6. Pas de défilé, ni de repas pris en commun mais une très grande joie de pouvoir se retrouver après plus d'un an.

Dans l'été, il a été organisé un week-end attelage, une randonnée d'une journée, la traditionnelle randonnée au clair de lune... où d'ailleurs un bel orage est venu arroser les courageux vers les 2h du matin.

Une balade « surprise » a été organisée en remplacement de la traditionnelle Fête du Cheval. La journée a été des plus conviviales et a ravi les différents participants.

La plus grande implication à avoir été déployée au cours de l'année 2021 a été celle concernant la participation de notre association au premier Budget Citoyen, organisé par le Département de la Savoie. Nous avons imaginé la création d'une application smartphone pour proposer des itinéraires de randonnées compatibles entre cavaliers, marcheurs, traileurs et vététistes, tout en mettant en avant les points historiques, gastronomiques et remarquables...



Mais malgré l'organisation d'une journée de mise en valeur (la ballade surprise), notre projet est arrivé en 2ème position des votes, sur notre canton de St Pierre

d'Albigny, donc non retenu.

Certes les conditions se montrent encore restrictives, mais l'année 2022 s'annonce très active, les têtes sont pleines de projets...

Je ne finirai pas mes propos sans vous présenter tous mes meilleurs vœux pour 2022.

Le Président Michel CHARROT

Boutique Ephémère – Atelier Home Déco

Pour la 2ème année consécutive, Mme Wagner, artisane créatrice depuis 14 ans, a installé sa boutique éphémère dans le local de l'ancienne poste de la commune. Cela a apporté davantage d'animation et d'illuminations dans le centre du village.

Vous avez pu découvrir, redécouvrir, et acquérir ses différentes décorations et idées cadeaux, ainsi que celles d'autres créatrices, du 13 novembre au 24 décembre.

Mme Wagner anime toujours l'atelier Home Déco situé à Châteauneuf (Curamachon) et vous pouvez également la retrouver sur des marchés artisanaux dans différentes communes de la Savoie.

Une nouveauté en 2021, elle a inauguré au printemps sa boutique nomade. Créée par ses mains et avec l'aide de



ses proches, ce lieu d'exposition itinérant est très réussi, chaleureux, et facilite sa participation aux marchés d'artisans ou de créateurs.

Pour la contacter : 06 70 73 48 45 et pour suivre ses différents événements : www.facebook.com/atelierhomedeco73

Association Loisirs et Pêche

A Châteauneuf existe un plan d'eau très agréable qui vous accueille dans un cadre naturel et sympathique : le plan d'eau «Les Dérouts».

Les allées et les tables sont entretenues régulièrement, certaines tables ont même bénéficié d'un toit afin de mieux vous protéger du soleil ou de la pluie quand vous pique-niquez. A ce sujet, nous rappelons qu'il est strictement interdit de faire un feu au sol. La signalisation a été refaite à neuf et rend les impératifs à respecter bien lisibles. N'oublions pas que nous sommes dans un lieu naturel et qu'il est de notre devoir de le protéger. A ce titre, nous tenons à remercier les services de la mairie de Châteauneuf qui entretiennent l'allée principale autour du plan d'eau, en taillant les arbres, en débroussaillant et en vidant les poubelles qui sont à disposition afin d'éviter les déchets par terre.

Vous pouvez profiter de nombreux postes réaménagés pour la pêche. Nous avons un large choix d'empoissonnement : carpes, carpes koï, tanches, brèmes, brochets, gardons, black-bass, perches et



esturgeons.

Ce qui laisse entrevoir quelques défis pour les pêcheurs.

Huit gardes-pêche (3 femmes et 5 hommes) sont présents tout au long de l'année. Ils sont là pour vous écouter, vous renseigner, conseiller, mais aussi pour veiller au bon respect du règlement et à la tranquillité des lieux.

Le coût du permis annuel (du 1er janvier au 31 décembre inclus) est de 50 €, 15 € pour les jeunes de 12 à 16 ans et gratuit pour les moins de 12 ans accompagnés d'un adulte.

Le permis journalier est de 10 €.

Pour les habitants de Châteauneuf, le permis annuel est de 25 €.

Vous pouvez acheter le permis au bar «LE TEMPOREL».

Mais il existe aussi d'autres dépositaires, les magasins :

VALIEUTIC PÊCHE, ave des Landiers à Chambéry

ALPESPÊCHE, rue de la Prairie à Voglans.

Vous pouvez aussi vous procurer le permis sur place en vous adressant aux gardes-pêche présents ou en téléphonant pour prévenir de votre venue.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter M. Steve BOUCHER (président de l'association) au 06.69.73.72.88 ou Mme Carina de CESPEDS (garde principale) au 06.29.52.52.97

Page Facebook : <https://www.facebook.com/groups/2633138380241586/>



Association des Parents d'Elèves



L'APE est l'Association des Parents d'Elèves du regroupement pédagogique des communes de Coise, Châteauneuf et Villard d'Héry (RPI).

Pour cette année 2021-2022, le bureau a été renouvelé dans sa

quasi-totalité.

Nous remercions les anciens membres, qui ont participé à la dynamique de l'association ces dernières années, dans un contexte sanitaire plus que complexe, et qui ont réussi à maintenir quelques événements, permettant d'aider à financer les projets des écoles.

En 2021, l'APE a dû annuler la braderie du printemps, mais elle a pu maintenir la fête de l'été à Villard d'Héry, lors de laquelle les ventes de pains et de pizzas ont toujours du succès!

Le 7 novembre nous avons proposé aux enfants du RPI une boum déguisée, dans la salle communale de



Châteauneuf. Cela a été l'occasion de se retrouver, en musique, le temps d'un après-midi.

Nous avons prévu la Fête de Noël le dimanche 19 décembre, à la salle des fêtes de Coise. Cependant, au vu de l'aggravation de la situation sanitaire, nous avons

décidé d'annuler ce rassemblement.

La remise des commandes de chocolats, saumons et foies gras, qui devait se faire le même jour, a tout de même pu s'organiser le vendredi 17 décembre, après l'école, dans la salle communale de Coise. Nous en avons profité pour proposer à la vente les créations maisons des parents bénévoles, que nous remercions pour leur participation !

Nous remercions également les habitants des communes de Châteauneuf, Coise et Villard d'Héry, qui n'ont pas d'enfants au sein du RPI, mais qui ont tout de même participé aux ventes de fin d'année.

Nos projets de 2022 sont encore nombreux !

- * Tombola des vins courant février
- * Repas dansant à Coise le 9 avril
- * Fête de l'été et kermesse à Villard d'Héry le 26 juin

Nous espérons que l'évolution de la situation sanitaire nous permettra de mener à bien ces événements, afin



de permettre aux enfants et aux parents de se retrouver autour de moments conviviaux.

Nous en profitons pour rappeler que tous les parents sont les bienvenus lors des réunions de préparation des événements ; et le jour J, ne serait-ce que pour une heure, pour apporter entrain et bonne humeur, et pour mener à bien les actions.

Les bénéfices permettent de participer au financement des projets des écoles du RPI. Par exemple en 2021, l'APE a aidé à financer la venue de divers intervenants extérieurs, les activités cirque, piscine, etc.

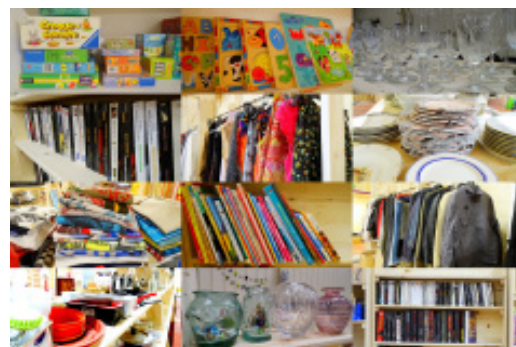
Pour 2022 l'APE participera, entre autre, au financement du séjour en classe de découverte, concernant les classes de Châteauneuf.



fibr'ethik

Au 97 rue marais Sandre, dans la zone de Carouge à Saint Pierre d'Albigny, est installée depuis juin dernier la recyclerie de Fibr'Ethik.

Le principe de La Recyclerie est simple : collecter des biens ou équipements encore en état de fonctionnement dont les propriétaires souhaitent se séparer pour les revendre à prix solidaire à tout à chacun qui souhaitera leur redonner une seconde vie. Quand le réemploi s'avère impossible, la revalorisation se fait par les circuits de recyclage. Des vêtements à la vaisselle en passant par les livres, le mobilier et les articles de puériculture, la recyclerie remet en valeur chaque objet afin de lui redonner sa place et son utilité. L'objectif, « sauver » des déchetteries 150 tonnes de ressources par an, soit environ 2 % des déchets produits sur notre territoire.

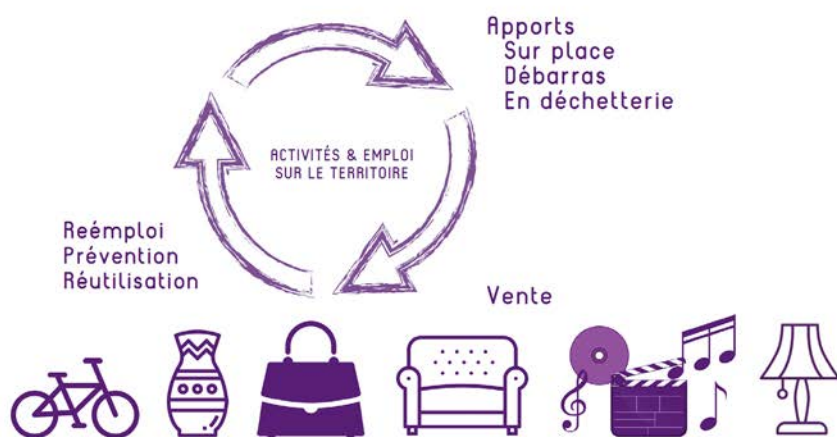


Ce projet éco-responsable complète l'ambition initiale poursuivie par Fibr'Ethik depuis 2010 à travers ses deux autres chantiers historiques* à savoir la mise en place de parcours d'insertion à destination de salarié.es s'inscrivant dans un nouveau projet professionnel. À la recyclerie, c'est 10 valoristes accompagnés par un encadrant technique qui assurent ce service.

Les apports se font de trois façons différentes :

- par les apports volontaires sur place, ouverts du mardi au vendredi les après-midis et le samedi journée.
- les points de collecte sur les quatre déchetteries de Cœur de Savoie.
- le service de débarras et de livraison, où une équipe de valoristes dotée d'un camion de 20 m³ débarrasse votre maison, cave, grenier, appartements ou local.

Vous trouverez donc à la Recyclerie le moyen de vous débarrasser des objets en état d'usage dont vous souhaitez vous séparer mais aussi la solution pour vous équiper de façon éco-responsable en respectant votre budget. Venez trouver la perle rare.



* (Terre de valeurs pour les espaces verts et la maçonnerie patrimoniale et l'atelier pour l'éco-marroquinerie)

Horaires d'ouverture du magasin :
Mardi au Vendredi 14h - 18h
Samedi : 9h - 17h

Tarif débarras :
60 € de l'heure + forfait déchetterie

Info contacts :
✉ recyclerie@r-fibrethik.fr
☎ 04 79 62 69 25
🌐 www.r-fibrethik.fr
📱 @recycleriefibrethik

Adresse :
Fibr'Ethik
97 rue Marais Sandre
73250 Saint Pierre d'Albigny



Services / Administration

Relais des services



Relais des services

à Saint-Pierre d'Albigny



Cette nouvelle structure permet d'informer et d'accompagner les usagers au quotidien dans leurs démarches administratives sur des thématiques diverses : emploi et formation, papiers et citoyenneté, aides et prestations sociales, administration et finance, retraite, droit et justice,

santé, vie locale, logement, insertion, transport et mobilité.

Un espace numérique gratuit est disponible en accès libre ou accompagné et vient compléter le panel de services.

Jours et horaires d'ouverture :

- Lundi : 14h à 17h30
- Mardi : 9h à 12h30 et 14h à 17h30
- Mercredi : 9h à 12h30
- Jeudi : 9h à 12h30 et 14h à 17h30
- Vendredi : 9h à 12h30 et 14h à 17h30

Pour contacter les agents du relais des services :

- 04 79 25 89 83
- alice.blain@cc.coeurdesavoie.fr
- melissa.moreno@cc.coeurdesavoie.fr

Mairie

Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie :

- * Lundi : 8h30-12h et 14h-17h
- * Mardi : 14h-17h
- * Jeudi : 14h-17h
- * Vendredi : 14h-17h

contact :

- * Tel : 04 79 28 84 16
- * Mail : mairie.de.chateauneuf@wanadoo.fr

La permanence des élus se fait désormais sur rendez-vous au 04 79 28 84 16.

Poste

Agence postale communale, horaires d'ouverture :

- * Lundi : 14h-16h
 - * Du mardi au vendredi : 14h-17h
- Départ du courrier à 14h30
- Tel : 04 79 25 69 17

Bibliothèque municipale

Horaires d'ouverture :

- Pendant l'année scolaire : jeudi et vendredi, de 16h30 à 18h30
 - Vacances d'été : jeudi de 16h à 19h (fermeture de mi-juillet à mi-août)
 - Autres vacances scolaires : se renseigner auprès de la bibliothèque ou sur chateauneufsavoie.com
- Contact : 04 79 44 34 17 / biblio-chateauneuf@orange.fr

Enfance - Jeunesse

Pour les plus petits...



Crèche « La Cabane des Croés »

Maltaverne, 73390 CHATEAUNEUF

Tel : 04 79 25 71 45

Mail : multiaccueil.chateauneuf@cc.coeurdesavoie.fr

Relais d'Assistants Maternelles

Immeuble Le Chamoyard, Lotissement le Grand Champ
73390 CHAMOIX SUR GELON

Tel : 07 52 67 87 62

Mail : ram.chamoux@cc.coeurdesavoie.fr

Halte-garderie Les Petious

45 Chemin Pré de la Cure, 73250 ST PIERRE D'ALBIGNY
Tel : 04 79 28 58 88

Mail : haltegarderie.lespetious@cc.coeurdesavoie.fr

Lieu d'Accueil Enfants Parents « Les 3 Pommes »

Salle Château Verdon, 331 Route de l'Arclusaz, 73390
CHAMOIX SUR GELON

Tel : 07 52 67 87 62

Mail : ram.chamoux@cc.coeurdesavoie.fr

... et les plus grands



Ecole de Coise

Tel : 04 79 28 86 90

Mail : ce.0730995k@ac-grenoble.fr

ac-grenoble.fr

Ecole de Châteauneuf

Tel : 04 79 28 85 20

Mail : ce.0730289t@ac-grenoble.fr

SIEGC (services périscolaires)

26 Impasse du Grand Champ, 73390 CHAMOIX SUR GELON.

Tel : 04 79 44 24 13

Transports scolaires

Tel : 04 79 75 99 02 / 04 79 75 99 05

Mail : transportscolaire@cc.coeurdesavoie.fr

Accueil de loisirs

Immeuble Le Chamoyard, Lotissement le grand Champ,
73390 CHAMOIX SUR GELON

Tel : 07 76 06 57 44

Mail : enfance.chamoux@cc.coeurdesavoie.fr

Espace jeunes

Immeuble Le Chamoyard, Lotissement
le grand Champ, 73390 CHAMOIX SUR
GELON

Tel : 06 16 09 42 40

Mail : jeunesse.chamoux@cc.coeurdesavoie.fr



Action sociale

Centre Polyvalent d'Action Sociale

Immeuble le Chamoyard, 73390 CHAMOIX SUR GELON

Tel : 04 79 44 53 55

Horaires d'ouverture : mardi et vendredi de 9h à 12h et
de 14h à 17h

Divers professionnels vous accueillent sur rendez-vous.

Personnes âgées

CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale)

Service d'aide à domicile, portage de repas, téléalarme,
animations

359 Route de l'Arclusaz, 73390 CHAMOIX SUR GELON

Tel : 04 79 36 40 51

CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination)

Immeuble le Comte 73800 MONTMELIAN

Tel : 04 79 44 23 00

AIDAPI (aide à domicile aux aidants et personnes âgées isolées)

Tel : 04 79 84 02 14

Mail : aidapi@orange.fr

Santé

Médecins généralistes

Maison médicale du Val Coisin:

Drs Uhl, Krotzoff, Fournier, Place de la Mairie, 73800
COISE

Tel : 04 79 69 18 46

Drs Paradis, Pasquier

Lieu dit la Mairie, 73390 BOURGNEUF

Tel : 04 79 65 58 42

Maison de Santé de St Pierre d'Albigny.

Drs Pannozzo, Marrilliet, Virard. 345 rue de la Fin de la
Louza 73250 ST PIERRE D'ALBIGNY

Tel : 04 79 62 62 10

Pharmacie

Pharmacie du Gelon

76 rue République, 73390 CHAMOIX SUR GELON

Tel : 04 79 36 47 75

Du lundi au vendredi : 9h-12h et 14h30-19h

Samedi : 9h-12h30



Infirmiers

Cabinet infirmier Arc et Gelon

167 rue des Ecoles, 73390 CHAMOIX SUR GELON

Tel : 04 79 84 55 51

Cabinet Berlioz, Jarre et Gallego-Lopez

Maison médicale du Val Coisin, 73800 COISE

Tel : 06 01 07 54 90

Cabinet infirmier du Pont de Coise

D1006, 135 Pont de Coise, 73800 COISE

Tel : 06 10 65 96 71

Kinésithérapeutes

Centre Municipal de Santé

167 rue des Ecoles, 73390 CHAMOIX SUR GELON

Tel : 04 79 28 52 28

Boiseaux Valérie

77 rue Mairie, 73800 COISE

Tel : 04 79 28 89 05

Vibert Séverine

Chef lieu, 73800 COISE

Tel : 06 88 76 85 94

Santé / Numéros utiles

Psychothérapeute

Espérandieu Odile

CHATEAUNEUF

Tel : 04 79 44 29 78

Numéros d'aide et d'urgence

URGENCE		Qui appeler ?		Service-Public.fr	
SAMU	POLICE SECOURS	POMPIERS	URGENCE SMS	EN MER	EUROPE
15	17	18	114	196	112
Urgence médicale	Signaler une infraction	Situation de péril ou accident	Accessible par application ou SMS	Sauvetage en mer	→ Urgence médicale → Infraction

- * Gendarmerie de Val Gelon, La Rochette
04 79 25 50 17 ou 17.
- * Enfance maltraitée : 119
- * Violences Femmes Infos : 3919
- * SaVoie de Femme : 04 79 85 53 68
- * N° d'Aide aux Victimes : 116 006
- * Centre anti poison de Lyon : 04 72 11 69 11
- * Vol ou perte de carte bancaire : 0 892 705 705
- * Conciliateur de Justice, maison de la justice et du droit, 28 place du Forum, 73000 CHAMBERY
04 79 72 38 37

Salle Communale

Tarifs de location de la salle communale :

• Pour des festivités :

- * Habitants de la commune : 80 € l'été, 110 € l'hiver.
- * Associations ayant leur siège dans la commune : une utilisation gratuite par an, puis 80 € l'été, 110 € l'hiver.
- * Particuliers et associations extérieurs à la commune : 305 € l'été, 380 € l'hiver.

• Pour des réunions :

- * Associations de la commune et structures de Coeur de Savoie : 3 réunions gratuites par an.
- * Associations extérieures à la commune, comprenant des membres résidant dans la commune : 1 réunion gratuite par an, puis 20 € l'été, 30 € l'hiver.

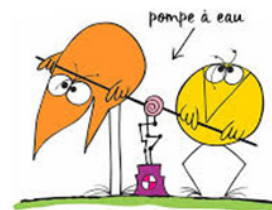
Bon à savoir : Une caution de 500 € et une attestation d'assurance sont exigées à la remise des clés. Le règlement de la location se réalise par chèque à l'ordre du Trésor Public.

Périodes : été du 1/04 au 30/09 ; hiver du 1/10 au 31/03.

Syndicat des Eaux

SIAE (Syndicat Intercommunal d'Adduction des Eaux de Chamoux et du Coisin), 667 Route de la Servaz, 73390 CHAMOUX / GELON

Tel
04 79 36 40 11



Assainissement

Depuis le 1^{er} janvier 2018, c'est la «Com Com» Coeur de Savoie qui en a la compétence.

Contact secteur Châtauneuf :

04 57 08 81 97 ou 07 87 73 76 05

Mail : pauline.bezout@cc.coeurdesavoie.fr

En cas de problème sur l'assainissement collectif :

- * **Service d'astreinte assuré par VEOLIA :**
04 76 61 39 36 pour toute la commune sauf le secteur de Rougemont.
- * **Pour Rougemont, appeler SUEZ : 09 77 40 11 34.**

Pour de plus amples renseignements : <https://www.chateauneufsavoie.com/vie-jb-br-pratique/gestion-des-dechets-assainissement.html>

Les Déchetteries

A proximité de chez nous.

Une carte est nécessaire pour accéder aux déchetteries.

CHAMOUX

04 79 84 36 27

Horaires d'hiver de novembre à mars : Lundi, mardi, jeudi de 14h à 18h. Le samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h.

Horaires d'ouverture d'été (d'avril à octobre) prolongés jusqu'à 19h.

ST PIERRE D'ALBIGNY

04 79 28 65 98

Le lundi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Du mardi au vendredi de 14h à 18h.

Le samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Horaires d'ouverture d'été (d'avril à octobre) prolongés jusqu'à 19h.

Signalétique et sécurité

«Les gens roulent vite» : doléances récurrentes dont les auteurs sont nos voisins, voire soi-même. À remarquer que souvent une solution est suggérée par le riverain qui souhaite alors mettre un terme à ce comportement. Sensibilisée par cette situation, la commission signalétique et sécurité recherche les améliorations possibles et acceptables, dans le cadre réglementaire.

Un état des lieux a été mené, en concertation avec le Conseil Général, afin de vérifier si les traversées de bourgs par les routes départementales remplissent les fonctions de transit de façon acceptable pour les usagers de la route et supportable pour les riverains. Dans l'ensemble les chaussées demeurent en bon état, seule la signalisation dans la traversée du bourg de Maltaverne nécessite quelques compléments afin de rafraîchir les indications que doivent respecter les usagers.

En ce qui concerne les voies communales traversant les hameaux, les dispositions existantes qui régissent la circulation des véhicules sont globalement adaptées au trafic de desserte locale, reste à les respecter. Certes quelques aménagements ponctuels alimentent encore notre réflexion vers le renforcement de la sécurité tout en tenant compte de la réglementation en vigueur. Ce dernier point a été amendé par le législateur afin de définir des règles uniformes sur tout le territoire et apporter une réponse cohérente dans le message transmis par la signalétique, sans oublier l'actualisation du code de la route et l'aspect juridique soulevé par certaine situation.

Pour chaque type de secteur urbanisé, la tendance s'oriente nettement vers une baisse de la vitesse dès que la voie supporte différent mode de déplacement ; on parle de partage entre les usagers : véhicules motorisés, deux roues, piétons, enfants... En fonction du trafic, des caractéristiques de la voie et de la densité de piétons, un périmètre de déplacement peut s'inscrire dans un classement approprié : zone 30 km/h, zone partagée, zone piétonne. Bien entendu chaque type de



zone est réglementé par une signalisation spécifique avec son lot de (nouveaux) panneaux, méconnus par certains ou mal interprétés. Par conséquent la

mise en oeuvre de la signalisation en agglomération évolue et cherche à éviter la prolifération des supports, ainsi la plupart des panneaux ont une double signification et les panneaux de rappel peuvent être remplacés par un marquage au sol (une étude met en évidence que la signalétique au sol est plus efficace que celle sur support vertical). Les propositions de la commission s'orientent donc vers la prise en compte des ces nouvelles dispositions. Une campagne de marquage



au sol sera menée ce printemps.

Enfin les travaux d'aménagement de voirie dans les hameaux participent également à l'amélioration de la sécurité des usagers même si le traitement de quelques points singuliers absorbe beaucoup d'énergie pour aboutir au meilleur compromis.

Incivilités

«L'incivilité n'est pas un vice de l'âme, elle est l'effet de plusieurs vices, de la sottise vanité, de l'ignorance de ses devoirs, de la paresse, de la distraction, du mépris des autres, de la jalousie».

(Jean de LA BRUYÈRE)

Rappel de quelques règles de civisme :

Afin que la vie quotidienne dans notre commune reste acceptable et agréable, nous devons y contribuer les uns et les autres en respectant voisins, environnement et en respectant quelques règles de civisme ...

- Automobilistes : modérez votre allure aux abords des villages et sur les routes communales.
- Propriétaires de chiens : veillez au respect de votre voisinage et à la propreté des espaces publics.
- Les feux dits « de jardin » sont interdits. Pour les déchets verts, pensez à la déchetterie ou au compostage.
- Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :
 - * Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30,
 - * Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
 - * Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00, (arrêté préfectoral du 9 janvier 1997 art. 9).
- Respectez les espaces verts et fleuris, les installations publiques, les terrains de jeux ainsi que les propriétés privées.
- Et n'hésitez pas à prévenir votre voisinage en cas de festivités.

Ordures ménagères

Le ramassage des ordures ménagères s'effectue une fois par semaine dans la nuit du mercredi au jeudi. Les déchets ménagers résiduels doivent obligatoirement être déposés dans des **conteneurs homologués** : les sacs au sol et les conteneurs non « homologués » ne seront pas collectés. (voir règlement de collecte des ordures ménagères sur le site <https://www.coeurdesavoie.fr/4031-ordures-menageres.htm>).

Il est interdit de laisser en permanence les conteneurs sur la voie publique. Ce délit est passible d'une amende pouvant atteindre 750€. (Article R644-2 du code pénal).

École des filles au siècle dernier

C'ÉTAIT IL Y A CENT ANS :

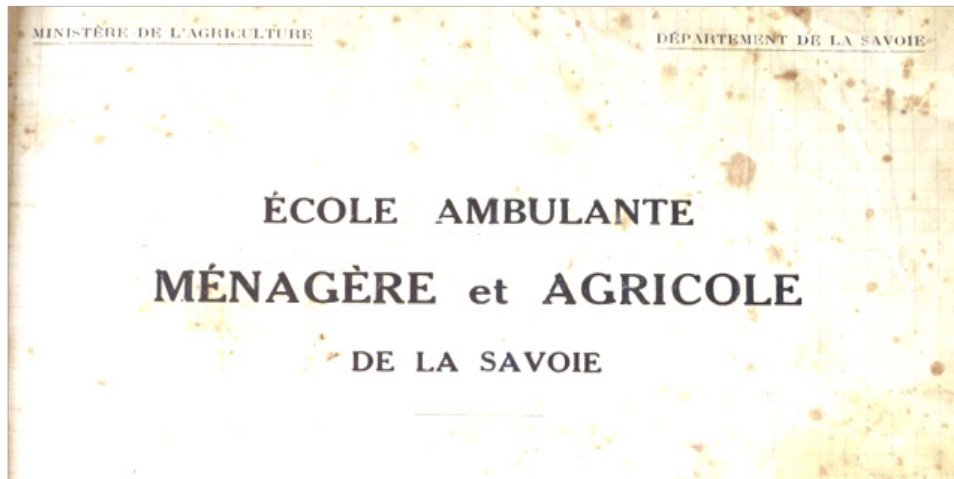
L'école Ambulante Ménagère et Agricole De La Savoie

L'enseignement agricole moderne a été structuré par des lois à partir de 1918. En même temps ont été créées des écoles ambulantes ménagères et agricoles postsecondaires destinées aux jeunes filles de plus de 15 ans. L'objectif était d'améliorer l'hygiène, diminuer la mortalité infantile, améliorer les compétences agricoles et limiter l'exode rural. L'enseignement était dispensé par des institutrices qui s'installaient pendant 3 mois dans un village et qui prenaient en charge un groupe de volontaires.

Pour la partie ménagère, la formation portait sur l'entretien de l'habitation, des meubles et la décoration ; l'art de dresser la table ; l'entretien de la cuisine, des vêtements, le blanchiment et le détachage du linge ; l'alimentation ; la puériculture (partie très développée) ; l'hygiène et les premiers soins pour les enfants.

Pour la partie agricole : la traite et la fabrication du beurre et du fromage ; le poulailler (production des œufs, élevage des poussins et engraissement) ; l'élevage des canards et des lapins avec le tannage des peaux.

En dernière partie 129 recettes de cuisine



Une session s'est déroulée à Coise. La partie enseignement était précédée de considérations générales consternantes émanant d'une institution éducative pas si ancienne. Voici quelques **extraits** particulièrement condescendants à l'égard des femmes du monde rural alors que c'était à la sortie de la première guerre mondiale où elles avaient largement remplacé, dans les champs et à l'usine, les hommes absents.

Préambule :

« La plus utile et la plus honorable science à une femme c'est la science du ménage » Montaigne.

Qualités de la bonne ménagère :

- Femme économe est un trésor.
- Une femme oisive est un fléau.
- Soyez bonne. La bonté vaut mieux que la beauté.

Telle est la bonne ménagère, alerte, souriante, gaie, couché tôt, levé tôt.

Conseils aux jeunes filles de la campagne :

De l'aube à la nuit fille des champs, tes heures sont prises, monte ton horloge, ait l'œil sur son cadran. Règle bien tes occupations et exécute chaque chose au moment marqué. L'ordre dans le travail c'est le succès. La confusion c'est de la fatigue qui n'aboutit à rien.

C'était le 24 octobre 1930. C'était destiné aux grand-mères de quelques uns d'entre nous....

Urbanisme

La commission municipale «urbanisme» a instruit en 2021 sous le contrôle du service Application du Droit du Sol (ADS) de la «COM COM» Cœur de Savoie :

- * 14 Permis de construire
- * 36 Certificats d'urbanisme
- * 34 Demandes préalable de travaux.

Nouveau au 1er janvier 2022



Dématérialisation des autorisations d'urbanisme

Les communes sont dans l'obligation de proposer aux administrés la saisine par voie électronique (SVE) des demandes d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme ...).

Avantages de la dématérialisation :

Bénéfices pour les pétitionnaires, usagers ou professionnels :

- * Un gain de temps, et la possibilité de déposer son dossier en ligne, à tout moment et où que l'on soit, dans une démarche simplifiée.
- * Une démarche plus économique et plus écologique, et des économies sur la reprographie de documents en plusieurs exemplaires ou l'affranchissement de courriers recommandés.
- * Plus de transparence sur l'état d'avancement de son dossier, à chaque étape de l'instruction.

Bénéfices pour les services des collectivités (guichets uniques, centres instructeurs et services consultables) :

- * Une amélioration de la qualité des dossiers transmis, avec la suppression des étapes de ressaisie, source d'erreur
- * Une meilleure traçabilité des dossiers et de leurs pièces et une coordination facilitée entre les services devant rendre un avis (administration et services consultés).
- * Une économie des frais de reprographie et d'affranchissement.

Démarche à suivre

Vous pourrez donc vous rendre :

- * soit sur le site national: « sve.sirap.fr » (avec choix de la commune ensuite)
- * soit directement sur le portail sirap de la commune: sve.sirap.fr/#/073079
(liens accessibles depuis sur le site de la commune)



Bien entendu, il sera toujours possible de déposer une demande papier auprès de la mairie.

Cérémonies / Info en bref

Colis de Noël

Courant décembre, les membres du Conseil Municipal ont distribué les colis de Noël.

Le fonctionnement reste le même que les années précédentes : la commune finance les colis destinés aux personnes de 70 à 74 ans, et le CIAS finance ceux des personnes de 75 ans et plus. Ce sont en tout 86 colis (simple ou double) qui ont été distribués.

En 2021, la crise sanitaire ne nous a toujours pas permis d'organiser le repas des aînés.

Ce temps de rencontre, directement au domicile des personnes, donne l'occasion d'avoir un échange avec elles.

Nous espérons que le contenu a ravi vos papilles !



Cérémonie du 11 novembre

Cette année la cérémonie du 11 novembre a pu être ouverte au public.

Le dépôt d'une gerbe a d'abord eu lieu auprès de la stèle située le long de la Route Départementale 1006.

La cérémonie a ensuite eu lieu devant le monument aux morts situé au centre du village.

La chorale des « Castel Neuves Voix » et des membres de



« La Band'àRioule » sont venus apporter un air chantant à cette rencontre. Nous les en remercions !

Un vin d'honneur a ensuite été proposé par la municipalité,



dans la cour de l'école.

Tour de France

Le 6 juillet passage du tour de France sur la D1006 lors de l'étape Albertville - Valence.



Agenda

Théâtre : Les fous du lac

Samedi 29 janvier 2022 à 20 H, la compagnie « Les Fous du Lac » jouera sa pièce « L'Auberge du Glacier » à la salle des fêtes de Châteauneuf.

Plein tarif : 8€
- tarif réduit : 4€ -
gratuit moins de 8 ans. Pass sanitaire et masque obligatoires.



Recensement citoyen

En 2022 pour les jeunes nés en 2006 :

Recensement obligatoire. Le jeune doit se faire recenser dans les trois mois qui suivent son 16^e anniversaire à la mairie.

Etat civil 2021

Liste non exhaustive :

Seuls apparaissent les noms des personnes dont la famille a autorisé la publication dans le bulletin municipal.

Décès :

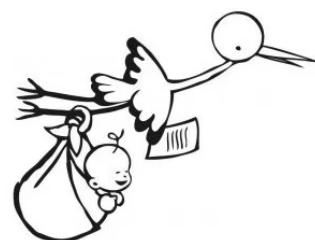
- Monsieur Stéphane PINNEAU
- Madame Juliette BERGIN
- Monsieur René VOLPI
- Madame Simone SIMONNET
- Madame Madeleine FOURNIER
- Monsieur Fernand PERRET
- Monsieur Joaquim DA SILVA
- Monsieur Alexis SIMONNET
- Monsieur Gérard LAINE
- Monsieur Arnaud MARQUANT

Mariage :

- Elodie MULOT et Pierre-Bernard LAUSSAC

Naissances :

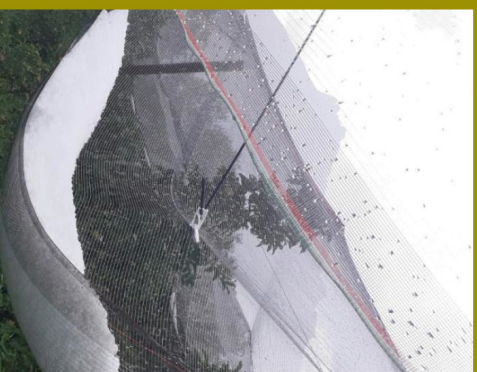
- Louis MANTEL
- Léana COLLOMB
- Aline MARTIN
- Alix GACHET
- Enaël MOUCEL



Les caprices de la météo en 2021

Une météo plutôt atypique cette année ... du vent de sable en février aux inondations de décembre... Quelques images :

Brouillard d'ennee la Gimaïs



La grêle en juillet



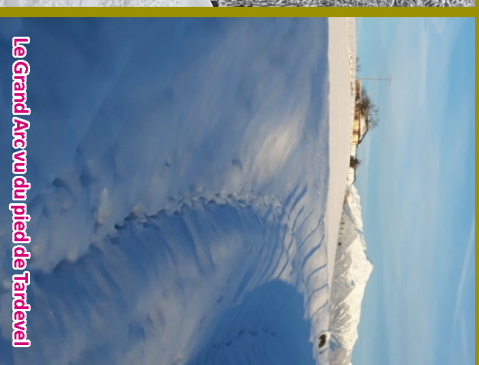
Début avril des températures négatives jusqu'à -7°C



La route de la Maladière le 10 décembre



Le Grand Arc vu du pied de Tardivel



Au cimetière, pas de repos pour les municipaux

Préparation pour la peinture de la croix



Préparation : mélange substrats et graines



Fleurs de pommier dans leur écrin de glace



Inondation le 29 décembre au village du Boisson



Engazonnement : une affaire de famille



Le résultat début novembre

